

SUBVENTIONS 2023

Le Maire communique la liste des associations pour lesquelles une subvention a été versée en 2022 ainsi que le montant attribué.

Il informe le Conseil Municipal que l'association BAL Foot n'a plus qu'une équipe UFOLEP. De facto, il propose de réduire le montant de la subvention précédemment octroyée.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié chaque dossier, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à une augmentation de 2 % et fixe les montants comme suit :

Foyers Logements	868.00 €
Coopérative Scolaire	587.00 €
Comité des Fêtes	1 706.00 €
Ensemble et Solidaire UNRPA	1 474.00 €
Union Nationale Combattants	388.00 €
Bied Animation Loisirs	2 899.00 €
BAL (section Foot)	800.00 €
BAL (section Foot)	1 000.00 € (ménage vestiaires sportifs – factures 2021/2022 à fournir)
La Truite Selloise	164.00 €
Prévention Routière	97.00 €
Papillons Blancs	486.00 €
EREA	334.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	128.00 €
Sculpteurs en Gâtinais	905.00 €
Ludik Arts	750.00 €
La Marelle	713.00 €
MFR de Sainte-Geneviève-des-Bois	208.00 €
Histoire du Gâtinais	510.00 €
EPONA	153.00 €

TOTAL	14 170.00 €

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE – ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école Sainte Jeanne d'Arc à FERRIERES-EN-GATINAIS organise un voyage scolaire auquel participera un élève de la Commune et pour lequel une subvention est demandée.

Considérant qu'il n'y a pas d'organisation de voyage scolaire par les écoles selloises et, de ce fait, pas de participation financière communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis défavorable.

PRESTATION RETRAITE – CDG 45

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère au service « Retraite » proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Les tarifs des prestations liées à ces dossiers ayant évolué, une nouvelle convention est donc proposée à la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir l'adhésion de la Commune à ce service et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FRAIS DE SCOLARISATION – SIIS ERVAUVILLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux élèves domiciliés à ERVAUVILLE sont scolarisés dans les écoles communales.

Aussi, les frais de fonctionnement sont à répercuter au SIIS d'ERVAUVILLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de facturer la somme de 3 108.00 € (1 554.00 €/élève) à cette structure pour l'année scolaire 2021/2022.

AFFAIRES DIVERSES

Création Aire de Jeux

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors des travaux de création de l'aire de jeux, des travaux supplémentaires ont été actés par la commission compétente. Aussi, il présente les deux avenants correspondants comme suit :

Avenant n° 1 – reprise parking impasse de Bretagne + 4 822.95 €

Avenant n° 2 – reprise allée existante + 1 366.55 €

Le montant total du marché s'élèvera à 98 479,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux en sus et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

Bourse Militaria – Gratuité salle polyvalente

L'association WINGS OF VICTORY 44 organise chaque année une bourse militaire à la salle polyvalente et bénéficie du tarif « association » pour une journée. Le Maire fait part du souhait de Monsieur AUTELLET tendant à accorder la gratuité de cette location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant qu'il ne s'agit pas d'une association communale et que cette entité profite déjà d'un montant préférentiel, émet un avis défavorable à cette requête.

Repas des anciens

Madame DUMAINE fait part que 302 personnes âgées de 65 ans et + ont été conviées au repas des anciens qui aura lieu le dimanche 26 mars prochain. A ce jour, 83 administrés ont répondu présents.

Aussi, pour les personnes âgées de 70 ans et + qui ne peuvent assister à cette manifestation, il convient de définir la valeur du repas à emporter qui sera à retirer au restaurant « L'Uni-Verre-Selle ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe cette valeur à 25.00 €. Les conditions de retrait seront à définir avec le restaurateur.

TOUR DE TABLE

Monsieur THOMASSET fait part de son mécontentement quant à la décision prise par les élus concernant l'installation d'un volailler sur le marché hebdomadaire. Il lui est indiqué que lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal avait acté sa volonté d'étoffer ce marché en accueillant de nouveaux artisans. Il lui est rappelé que l'installation de commerces alimentaires peut se faire à titre gratuit. Concernant ce nouvel arrivant, l'autorisation lui a été donnée pour une installation à partir de janvier 2023 et ce pour ne pas impacter les commandes faites par les commerces locaux (boucherie notamment) pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur NACCACHE évoque son projet de sculpture sur pierre et demande l'avis du Conseil Municipal quant au thème qui serait un médaillon représentant la tête d'un lion et d'un loup (clin d'œil à la fusion avec la Commune historique de Saint-Loup-de-Gonois). Un avis favorable lui est donné.

Monsieur BOUBOL fait part qu'un administré a été mal reçu à la plateforme de compostage. Le Maire contactera l'entreprise.

Il fait part que des arbres morts seraient à abattre dans un terrain communal du lotissement « Les Hauts de la Selle ». Considérant que d'autres sujets dans ce lotissement, notamment des chênes, sont concernés un marchand de bois sera contacté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.